



maladie imputable au service

Par **caroline1962**, le **04/02/2020** à **20:01**

bonjour,

Mon mari fonctionnaire est décédé en 2015 d'un cancer bronchique à petites cellules reconnu imputable au service depuis le 1 décembre 2019 suite à un jugement par la Cour Administrative d'appel de Nantes . Visiblement je n'ai aucune indemnisation faute de n'avoir précisé aucune somme, je réclamais une reconnaissance de maladie professionnelle pour ts les préjudices subis, je cite : énorme perte physique, moral et financière, "que l'état prenne ses responsabilité".

J'ai donc eu gain de cause pour l'imputabilité comme je le disais en décembre 2019, 3 ans et demi après le décès.

Maintenant j'aimerais savoir si cela me donne droit à une rente **comme dans le privé**, si oui quel serait le taux, et est ce que ma pension de réversion va être révalorisée du fait qu'elle avait été calculé **avant** le jugement pour imputabilité ?

Très cordialement